

## CAMPAGNE ANS AU TITRE DE L'EMPLOI ET DE L'APPRENTISSAGE

Toutes les informations sont à retrouver sur le [site de la DRAJES Grand Est](#). Retrouvez ci-dessous des informations complémentaires afin de vous aider à réaliser votre demande de subvention.

### Aide à l'emploi

La date limite est fixée au **31 aout 2021**.

Veillez à respecter les étapes détaillées sur le site de la DRAJES, onglet « Emploi », partie « Modalités » :

**Etape 1** : prendre connaissance des [orientations régionales établies par la DRAJES](#), les demandes d'emploi doivent être prioritairement en lien avec ces orientations. Cela concerne les aides à l'emploi « ANS », mais aussi le dispositif « 1 jeune 1 solution » du ministère du travail et de l'insertion

**Etape 2** : remplir le dossier "*création Emploi ANS 2021*", le *modèle de budget prévisionnel* ainsi que le *modèle d'attestation sur l'honneur de conformité avec la stratégie fédérale en matière d'emploi*. (Vous trouverez tous ces documents sur le site en question).

S'il s'agit d'une demande d'aide à la consolidation, il faut utiliser le dossier « *Consolidation Emploi ANS 2021* » (également disponible sur le site).

Les dossiers sont à transmettre au référent compétent.

**Etape 3** : Le dépôt définitif de la demande s'effectue via Le Compte Asso.

### Aide à l'apprentissage

Elle complète l'aide à l'alternance dans le cadre du dispositif « 1 jeune 1 solution ». La date limite des dépôts de demande est fixée au **15 septembre 2021**.

Les explications concernant la demande sont également détaillées sur le site de la DRAJES, onglet "Apprentissage", partie "Modalités". Elle s'effectue via Le Compte Asso.